

Charte de non-Plagiat emlyon business school

1. Préambule

emlyon business school se donne la mission de former des initiatrices et initiateurs porteurs de changement et de transformations responsables des organisations. Cette mission s'articule autour des valeurs suivantes : **exigence, intégrité, diversité, solidarité, responsabilité**. L'enjeu étant de former et accompagner tout au long de leur vie des personnes éclairées qui transforment les organisations avec efficacité pour une société plus juste, solidaire et respectueuse de la planète.

En adéquation avec cette mission, l'**intégrité académique** est un pilier qui garantit la valeur des diplômes délivrés, tout en exigeant une honnêteté intellectuelle inconditionnelle de chaque étudiante et étudiant de notre école applicable dans un contexte académique comme professionnel.

2. Intégrité académique

L'intégrité académique à emlyon business school rime avec : impartialité, fiabilité, rigueur, confiance, respect et une évaluation juste pour chacune et chacun.

Pour chaque travail qui vous est assigné, il est attendu qu'il soit **fait par vos propres soins, avec une réflexion personnelle et critique** sur des sources et tout **en respectant le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle**.

De fait, tout manquement à l'intégrité académique constitue une violation des valeurs académiques. Toute **fraude ou tentative de fraude** (tricher, tromper, falsifier, voler, cacher, ...) est contraire aux règlements et à cette charte.

3. Plagiat : un manquement à l'intégrité académique

PLAGIER c'est "copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son œuvre". (Nouveau Petit Robert, édition 2024).

En France, **le droit d'auteur** est considéré comme un droit attribué à l'auteur d'une œuvre de l'esprit, comportant un droit pécuniaire, droit de tirer profit de son œuvre et un droit moral. Dans le cas de plagiat, c'est surtout le droit moral qui est bafoué, bien que dans certains cas, des préjudices financiers peuvent aussi en découler.

Ainsi, au moment de vos travaux de rédaction, vous ferez appel à des connaissances issues de vos cours, de vos lectures et de votre propre réflexion mais il vous est formellement interdit de plagier.

Il est notamment **interdit de** (liste non exhaustive) :

- Copier un auteur sans utiliser les guillemets ou le citer,
- Utiliser des images, graphiques, tableaux sans en mentionner la source,
- Synthétiser les idées d'un auteur sans indiquer leur provenance,
- Traduire un texte sans donner comme référence le texte original,
- Utiliser le travail d'un autre élève ou d'un professeur et se l'approprier comme sien,
- Acheter un travail sur Internet auprès d'un site de triches.
- Falsifier ou fabriquer des données sans indiquer la méthode de production ou génération de ces données

Si vous avez des doutes sur la conduite à tenir, des méthodes et des conseils de rédaction peuvent vous être proposés par votre professeur ou par la bibliothèque.

Consultez la rubrique **Aide à la rédaction** (<https://library.em-lyon.com/Default/aide-redaction.aspx>) du site de la bibliothèque pour plus d'informations.

4. Détection de plagiat

emlyon business school, consciente du phénomène de plagiat dans l'enseignement supérieur, utilise un logiciel de détection de plagiat. Certains de vos travaux seront donc soumis à cet outil. Nous tenons à vous préciser que cette initiative est prise dans un but pédagogique et préventif afin de vous sensibiliser à la problématique du droit d'auteur et aux risques encourus en cas de son non-respect.

Les plagiaires pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires à la discrétion du programme concerné.

Le plagiat constituant un délit, des actions en justice pourront potentiellement être initiées dans les cas de plagiat les plus graves.

5. Utilisation des IA génératives

En 2024, il est parfois difficile de savoir d'où proviennent les informations que fournissent les IA génératives ou comment elles sont générées, lorsqu'elles sont interrogées. Dès lors, il est difficile de garantir que les informations qu'elles fournissent ne sont pas erronées ou plagiées (D'ailleurs aucune plateforme d'IA générative ne garantit l'exactitude des contenus générés). A vous donc de vérifier la véracité des contenus produits lors de l'utilisation de ces modèles.

A emlyon business school, la politique relative à l'utilisation des IA génératives peut varier d'un cours à un autre. Si vous souhaitez utiliser une IA générative dans le cadre d'un cours, **vous devez impérativement vérifier que cela est autorisé**. Si le syllabus du cours ne le mentionne pas, vous devez prendre contact avec votre professeur à ce sujet. L'outil anti-plagiat de l'école détecte également des contenus générés par des IA.

L'utilisation non autorisée de modèles d'IA génératives pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires au même titre que les cas de plagiat.

Si l'utilisation de modèles d'IA génératives est autorisée par votre enseignant, il est impératif de signaler ce recours à l'IA dans vos travaux, d'en expliciter sa pertinence, ainsi que de bien distinguer ce qui relève de votre propre réflexion ou analyse, et du contenu généré. Pour connaître les bonnes pratiques, consultez la rubrique « **Rédiger avec l'IA générative** » sur le site de la bibliothèque : <https://library.em-lyon.com/rediger-ia.aspx>

Engagement personnel :

Vous vous engagez à respecter la charte de non-plagiat des étudiants dans vos activités et travaux à l'école.

Vous déclarez avoir pris connaissance du fait que tout manquement à cette charte, pour les travaux ou les parties de travaux que vous auriez rédigés, sera frappé de sanctions disciplinaires.

.../...